

« 4 SAINT GERMAIN »
 Société à responsabilité limitée
 Au capital social de 1.000,00 €
 Siège social : RENNES (35000) 4 rue Duguesclin
 RCS RENNES 797 876 117

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

La société dénommée « ML », société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 € dont le siège est situé à RENNES (35000), 4 rue Duguesclin, identifiée au SIREN sous le numéro 797 648 573 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES, représentée par Monsieur Marc LAISNE en sa qualité de gérant,

Seule associée de la société « **4 SAINT GERMAIN** », société à responsabilité limitée au capital social de 1.000,00 € dont le siège social est fixé à RENNES (35000) 4 rue Duguesclin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES et identifiée sous le numéro SIREN 797 876 117 (ci-après « *la Société* »), a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé décide de transférer le siège social de la Société de RENNES (35000), 4 rue Duguesclin à **PARIS (75007), 31 avenue de la Bourdonnais** et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts et de le remplacer par les stipulations suivantes :

« Article 4. SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à **PARIS (75007), 31 avenue de la Bourdonnais.***

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'associé unique, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Maxence Marc Expédit LAISNE, né à RENNES le 6 avril 2001, demeurant à RENNES (35000), 15 rue François Lanno, en qualité de Gérant successif, en cas d'incapacité médicalement constatée ou de décès de Monsieur Marc LAISNE, Gérant de la société.

Monsieur Maxence LAISNE intervient aux présentes à l'effet d'accepter cette fonction.

En conséquence, il y a lieu d'ajouter à la fin de l'article 13 des statuts les stipulations suivantes :

« Le premier gérant est Monsieur Marc LAISNE.

La durée de ses fonctions est illimitée.

Précision étant ici faite que Monsieur Maxence Marc Expédit LAISNE, né à RENNES le 6 avril 2001, sera nommé gérant en cas d'incapacité médicalement constatée ou de décès de Monsieur Marc LAISNE ».

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs à Madame Marie-Julie DELAUAUX, collaboratrice au sein de la Société par Actions Simplifiée « DUGUESCLIN NOTAIRES », titulaire d'offices notariaux à RENNES (Ille-et-Vilaine), 4 rue du Guesclin et à PARIS (75009), 10 rue La Fayette, ou à tout employé de ladite SAS avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet :

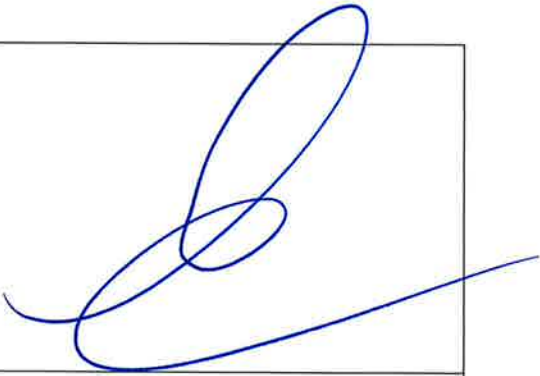
- de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de l'opération précitée ;
- de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs et modificatifs de l'acte pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et d'état civil ;
- de faire tous dépôts, immatriculations, modifications, et radiations concernant la Société auprès des registres. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives,

effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

- de faire tous dépôts et notamment la production du document relatif au bénéficiaire effectif prévu par l'article L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et financier auprès du Greffe du Tribunal de commerce ;

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

La société « ML » <i>Associée unique de la Société</i> <i>Représentée par Monsieur Marc LAISNE,</i> <i>Gérant</i> FAIT A RENNES LE 25 AVRIL 2025	
Monsieur Maxence LAISNE <i>A l'effet d'accepter les fonctions de gérant</i> <i>successif</i> FAIT A RENNES LE 25-04-25	